

PROTECTION DES OISEAUX

Où va se nicher la réglementation ?

Depuis le 15 mars dernier, tailler la haie ou les arbustes de son jardin n'est plus possible, sous peine d'amende, pour une simple raison. Le printemps est la saison de la nidification pour les oiseaux. Il est donc primordial de respecter leur habitat pour ne pas compromettre leurs nids. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) va plus loin et recommande même de ne pas élaguer les arbres pendant cette période, car de nombreux oiseaux utilisent les fourches des branches pour construire leurs nids. Il faudra attendre la fin de l'été... pendant lequel il ne sera pas possible d'arroser ! D.H.

